

ARRETE N° 17/102

Objet : Fête du Sport : rue de la Gironde barrée

LE MAIRE DE COULAINES,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la Route ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue de la Gironde à Coulaines ;
- A la demande des Jeunesses Sportives de Coulaines afin d'organiser la Fête du Sport le dimanche 3 septembre 2017 ;

ARRETE :

Article 1 : La rue de la Gironde (entre l'entrée de la piscine et la rue de la Ruelle Verte) sera fermée à la circulation le dimanche 3 septembre 2017 entre 8 h et 19 h à l'occasion de la Fête du Sport.

Article 2 : Le stationnement sera interdit rue de la Gironde, le long du gymnase Guillotin, sur le parking intérieur de la salle Salvador entre le parc de la Gironde et le parvis de la salle, le dimanche 3 septembre 2017 entre 8 h et 19 h.

Article 3 : Une déviation sera mise en place :

En venant de la rue du Ponceau : rue des Vignes, avenue de la Closerie, boulevard Saint Nicolas, boulevard Saint Germain, rue de la Paix et rue du général de Gaulle.

En venant de l'avenue de la Closerie : boulevard Saint Nicolas, boulevard Saint Germain, rue de la Paix et rue du général de Gaulle en allant vers Le Mans.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique et Monsieur le Président des Jeunesses Sportives de Coulaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Coulaines, le 13 juillet 2017

Le Maire Adjoint,



Claude CHATONNAY